

République Française  
Département des Alpes-Maritimes  
Commune d'Utelle

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 10/2023

Séance du 13 avril 2023

Nbre de membres en ex.	14
Nbre de membres prés.	12
Vote	14
Date convocation	06/04/2023

*L'An deux mille vingt-trois, le jeudi 13 avril à 18h00 le Conseil Municipal convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la mairie de St Jean la Rivière, sous la présidence de Monsieur Yves GILLI, Maire.*

### Objet de la délibération

#### INDEMNITES DE RECENSEMENT.

**Présents :** Yves GILLI, Yvette MARTIN, Hélène-Marie PASSERON, Michel TIREBAQUE, Céline BERNART, Rémy RAPPELLO, Olivier CORNELIUS, Jean-Luc VIGNA, Corinne COMINO, Fabienne RASPAU, Karine FAY, Geneviève PEPE.

**Pouvoirs :** Stéphane VOISIN donne pouvoir à Hélène-Marie PASSERON, Cyril LEGER donne pouvoir à Yves GILLI.

#### Absents :

*Corinne COMINO a été nommée Secrétaire de séance.*

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que le recensement de la population s'est déroulé sur la commune d'Utelle du 19 janvier au 18 février 2023.

A ce titre, il indique qu'il convient de définir les indemnités de recensement à attribuer aux agents ayant réalisé cette mission.

Monsieur le maire informe le Conseil qu'une dotation de l'Etat à hauteur de 1988 euros sera attribuée à la commune et explique qu'il souhaite accorder un montant forfaitaire réparti comme suit :

- Mission de coordonnateur du recensement 400 euros
- Mission de recensement 600 euros

Monsieur le Maire précise également que les cinq villages recensés ont fait l'objet de trois districts différents : 2 districts de deux villages et un district d'1 village.

Il explique que l'agent coordonnateur a procédé au recensement de deux villages, un agent recenseur a effectué le recensement de deux villages et le deuxième agent recenseur a effectué le recensement d'un village.

**Où l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, avec  
13 voix pour  
1 voix contre**

### DECIDE

- **ACCEPTE** la répartition forfaitaire présentée pour les indemnités de recensement,
- **AUTORISE** le versement des indemnités aux agents ayant réalisé la mission de recensement de la commune qui s'est déroulée du 19 janvier au 18 février 2023,

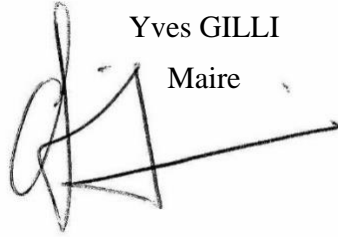
**AR Prefecture**

006-210601514-20230413-102023-DE  
Reçu le 14/04/2023

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré à Saint Jean la Rivière les jour, mois et an susdits

Pour extrait conforme

  
Yves GILLI  
Maire